

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 04/256 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS INTITULE « SITE INTERNET D'UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE »

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2004

L'An deux mille quatre, et le vingt huit octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALFONSI Nicolas, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALESSANDRINI Alexandre à Mme CASTELLANI Pascaline
Mme ALIBERTINI Rose à Mme MOZZICONACCI Madeleine
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mlle PIERI Vanina
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI Joseph
Mme SCOTTO Monika à Mme GUERRINI Christine
M. ZUCCARELLI Emile à M. DOMINICI François



ETAIT ABSENT : M.

GUAZZELLI Jean-Claude.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de Développement Economique,



CONSIDERANT la délibération n°03/194 AC en date du 17 juillet 2003 dans laquelle l'Assemblée de Corse mettait en lumière la nécessité d'accompagner les usages de technologies de l'information et de la communication, de promouvoir et développer la société de l'information en Corse,

CONSIDERANT le plan transitoire des usages et plus particulièrement l'action 3.2.1 de ce plan, approuvé par délibération n°03/372 AC de l'Assemblée de Corse en date du 19 décembre 2003,

CONSIDERANT les orientations de la mesure 1.5 du DOCUP intitulée « Accroître les échanges par les technologies de l'information et de la communication » approuvée par le comité de suivi du 18 juin 2004 et en particulier son axe 4 « Services de diffusion d'information à l'attention du grand public et structuration d'espaces publics multimédia »,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE le rapport du Conseil Exécutif de Corse et ses annexes tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

APPROUVE les modalités et les principes de l'appel à projets « Site internet d'une collectivité territoriale ».

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à procéder au lancement de l'appel à projet « Site internet d'une collectivité territoriale » et au financement des projets sélectionnés au titre de la mesure 1.5 du DOCUP.

ARTICLE 4 :

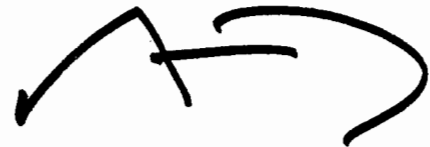
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 octobre 2004

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse



Camille de ROCCA SERRA



**BILAN DES APPELS À PROJETS LANCÉS ENTRE JUIN ET
OCTOBRE 2004**

ET

**VALIDATION DU LANCEMENT D'UN APPEL À PROJET
INTITULÉ « SITE INTERNET D'UNE COLLECTIVITÉ
TERRITORIALE »**

**RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT
DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

PRESENTATION

A travers les délibérations n° 99/68 AC, 99/99 AC, 2000/146 AC, l'Assemblée de Corse rappelait, parallèlement à l'établissement d'un réseau à haut débit desservant l'ensemble du territoire de la Corse, l'importance de l'accompagnement et de la promotion des usages dans la politique de la Collectivité Territoriale de Corse en faveur des TIC. Ainsi, dans le cadre de la poursuite de ce double objectif, la Collectivité Territoriale de Corse proposait au comité d'évaluation du DOCUP (DOCument Unique de Programmation de la Corse) du 18 juin 2004 une structuration de la mesure 1.5 (ex sous mesure 1.1.4) autour de 7 axes directeurs. Pour chacun des axes de cette mesure intitulée "Accroître les échanges par les Technologies de l'Information et de la Communication", la Collectivité Territoriale de Corse structure son action en élaborant des appels à projets, lui permettant ainsi catalyser les initiatives sur une problématique spécifique à un instant donné.

Le présent rapport a pour objectif de présenter :

- un bilan des projets en cours d'instruction dans le cadre d'un appel à projets lancé cet été;
- Un nouvel appel à projets à soumettre à l'Assemblée de Corse en vue de sa validation et de sa publication.

BILAN DES PROJETS EN COURS D'INSTRUCTION DANS LA CADRE DE L'APPELS À PROJETS LANCÉS AU COURS DE L'ÉTÉ 2004.

"Expériences pilotes d'accès internet haut débit par des technologies alternatives pour des zones rurales"

Rappel du contexte

Dans le cadre de l'élaboration du réseau à haut débit pour la Corse, l'Assemblée de Corse, lors de sa session du 24 juin 2004, adoptait le principe d'une approche différenciée pour permettre l'accès à une offre internet à haut sur l'ensemble du territoire (délégation de service public d'une part, et complément de couverture par une intervention directe d'autre part). Ainsi, dès le mois de juillet 2004, la Collectivité Territoriale de Corse lançait un appel à projets à destination des territoires enclavés ne disposant pas d'un accès aux technologies de type ADSL, afin de tester des dispositifs permettant d'apporter un complément de couverture à la délégation de service public pour la construction et l'exploitation du RHDCOR.

Cet appel à projet n'est pas encore clos. Son but est d'accompagner des expérimentations pilotes mettant en œuvre la technologie satellitaire, couplée à des technologies radioélectriques pour permettre un accès à une offre internet à haut débit en zone rurale ou enclavée.

Objectifs et principes

L'appel à projets vise à tester la pertinence économique et sociale des solutions d'accès à l'internet haut débit faisant intervenir la technologie satellitaire et son couplage à des technologies radioélectriques comme le WiFi et/ou filaire comme le CPL. Ainsi, l'appel à projets consiste à :

- Faciliter l'accès aux offres d'accès haut débit par satellite en prenant en charge une part significative des coûts d'investissement liés à l'acquisition et à l'installation des équipements nécessaires;
- Créer une émulation dans un secteur d'activité dans lequel commencent à se positionner des entreprises insulaires;
- Identifier le modèle le plus pertinent pour envisager la généralisation d'une solution de ce type à l'échelle de l'ensemble des zones ne bénéficiant pas de l'accès aux technologies de type ADSL, en vue d'un complément de la couverture offerte par la délégation de service public du réseau RHDCOR.

Premier bilan

Le lancement de l'appel à projets "Expériences pilotes d'accès internet haut débit par des technologies alternatives pour des zones rurales", dont la clôture est effective le 30 octobre 2004 permet d'ores et déjà de dresser le bilan suivant :

- **Au niveau de la couverture globale du territoire par une offre à haut débit :** En apportant une réponse immédiate aux territoires enclavés, cet appel à projets confirme la volonté de la Collectivité Territoriale de Corse de garantir la couverture globale du territoire. La dizaine d'expérimentations retenues, assortie d'une phase ultérieure de généralisation du dispositif devrait permettre de solutionner la problématique des zones rurales et enclavées avant l'exploitation du réseau opéré dans le cadre de la délégation de service public.
- **Au niveau des opérateurs de technologies alternatives :** L'émulation suscitée chez les opérateurs alternatifs par le lancement de l'appel à projets a eu un effet structurant sur ce secteur d'activité. Qu'elles consolident leur positionnement existant en développant des synergies avec d'autres acteurs locaux pour atteindre une taille critique ou bien qu'elles deviennent filiales de sociétés continentales pour étoffer leur offre, les entreprises corses ont relevé le défi de l'appel à projets.
- **Au niveau des territoires :** L'appel à projets a été plus que favorablement accueilli par les territoires qu'il cible. A ce jour, on recense des initiatives dans de nombreuses micros régions de l'île (Cap Corse, Costa Verde, Fium'Orbu, Taravo, plaine de Peri,...) Le seuil des 10 expérimentations devrait être théoriquement dépassé.

Étapes clés à franchir

Le 15 novembre 2004, une réunion d'information dont le but est de présenter la cartographie des projets déposés ainsi que les modalités de sélection des dossiers, réunira l'ensemble des porteurs de projets.

L'enveloppe budgétaire dévolue à l'appel à projets s'élève à 200 000 euros. Une dizaine d'expérimentations pilotes seront retenues sur la base de critères établis par la Collectivité Territoriale de Corse. Parmi ces critères, le comité de sélection des projets sera particulièrement attentif aux points suivants :

- Pertinence du dispositif technique, organisationnel et économique envisagé ;
- Importance de la dimension territoriale ;
- Caractère structurant du recours aux technologies alternatives ;
- Présentation d'un projet de qualité, mais réaliste prévoyant un déploiement progressif en fonction des priorités identifiées et des ressources humaines et financières disponibles ;
- Conditions de pérennisation :
 - Conditions techniques : pérennité et modularité des technologies;
 - Conditions fonctionnelles : évolutivité, capacité de passage à l'échelle;
 - Conditions économiques : budget, modèle d'affaires et viabilité économique à terme;
 - Conditions juridiques : propriété, fonctionnement du dispositif;
- Association des utilisateurs aux différentes étapes du projet ;
- Utilisation de standards techniques reconnus ;
- Qualité des conditions prévues d'exploitation, de support technique et de maintenance ;
- Qualité du dispositif d'évaluation mis en œuvre ;
- Effort prévu pour le partage et la diffusion des résultats.

A l'issue du choix des expérimentations, la Collectivité Territoriale de Corse mettra en œuvre un dispositif de suivi et d'évaluation des projets, au niveau technique, économique, juridique ainsi qu'au niveau du développement des usages. La Collectivité Territoriale de Corse souhaite de cette façon capitaliser chacune des expérimentations en vue du choix du dispositif le plus pertinent pour effectuer sa généralisation sur l'ensemble des territoires qui bénéficieront d'un complément de couverture par rapport à l'emprise du réseau opéré dans le cadre de la délégation de service public.



APPEL À PROJETS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE DE CORSE POUR VALIDATION

"Site internet d'une collectivité territoriale"

Objectif et principes

Cet appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales ne disposant pas de site internet ou souhaitant mettre à niveau leur site existant. En effet, les collectivités territoriales de Corse sont largement sous-représentées sur le réseau Internet. Ainsi, le portail de l'administration française (www.service-public.fr) référence 9 sites en Corse du Sud et 8 sites en Haute Corse.

Cet appel à projets favorisera la création de sites internet (ou la mise à niveau de sites existants) pour les collectivités territoriales qui mettront notamment en oeuvre :

- **un accès aux informations administratives, politiques et citoyennes de la collectivité ouvert au plus grand nombre;**
- **la mise à disposition de fonctionnalités élémentaires facilitant l'accès aux actes administratifs;**
- **la mise à disposition d'informations économiques, sociales, culturelles touchant aux acteurs du développement local;**
- **une mise à jour du site régulière réalisée par les personnels de la collectivité territoriale;**
- **une évolution possible vers la création d'un guichet local de dématérialisation des actes administratifs;**
- **une agrégation autour d'un portail régional des sites des collectivités territoriales et du portail de l'administration française.**

Les financements seront accordés dans la mesure où le projet déposé respecte un **cahier des charges élaboré par la Collectivité Territoriale de Corse** qui décline de façon précise les fonctionnalités générales évoquées ci-dessus. L'aide attribuée pourra s'élever jusqu'à 80% de l'investissement nécessaire pour créer le site (ou effectuer une refonte dans le cas d'un site existant). Les frais de connexion, l'hébergement, la mise à jour du contenu ainsi que la maintenance du site sont exclus du financement apporté.

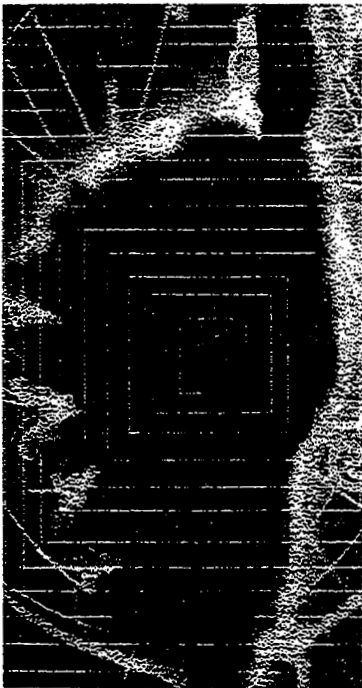
Modalités de lancement de l'appel à projet

L'appel à projets sera lancé par voie de presse (Cf. pièce jointe: Avis de publication de l'appel à projets)

La MITIC de la Collectivité Territoriale de Corse assure l'instruction des dossiers. Elle mettra à disposition des candidats un dossier de réponse (fournit en annexe du présent rapport) établissant les **critères de recevabilité des projets**. Parmi ces critères, une importance particulière sera donnée à la pertinence des services citoyens proposés par le site. Les aspects techniques retenus pour sa réalisation seront également étudiés afin de vérifier que la mise à jour du site par les personnels de la collectivité est aisément réalisable. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2004 (Cf. pièce jointe: Principes et modalités de l'appel à projets).



Collectivité
Territoriale
de Corse



MISSION TIC

SITE INTERNET D'UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE

AVIS D'APPEL A PROJETS

Identification de la collectivité publique organisatrice
Collectivité Territoriale de Corse
Hotel de Région - 22 cours Grandval 20187 AJACCIO CEDEX 1

Objet : Dans le cadre de sa politique portant sur la généralisation des usages l'appropriation des Technologies de l'Information, la Collectivité Territoriale de Corse a volonté d'appuyer les démarches mettant à disposition du grand public des services (diffusion d'information.

A ce titre, la Collectivité Territoriale de Corse lance un appel à projets en faveur de création des sites internet des collectivités territoriales régionales. Cet appel à proje s'adresse aux collectivités ne disposant pas de site internet ou souhaitant mettre à niveau leur site existant.

L'objectif de cet appel à projets est d'aider et d'accompagner les collectivités territoriales corses dans la création ou la mise à niveau d'un site internet d'information orienté vers citoyen. Pour cela, la Collectivité Territoriale de Corse finance les projets sur la base d'un dossier de réponse qui définit le contenu attendu a minima du site et la façon dont celui pourra s'intégrer dans un portail régional des collectivités territoriales.

D'une manière plus générale, l'enjeu de cet appel à projets est d'initier les bases de développement d'un véritable "service public en réseau" accessible aux administrations aux usagers, qu'ils soient particuliers, entreprises ou associations.

L'aide attribuée pour la réalisation ou la mise à niveau du site internet sera octroyée dans cadre de l'axe 4 "Services de diffusion d'information à l'attention du grand public structuration d'espaces publics multimédia" de la mesure 1.5 du DOCUP (Document Unique de Programmation de la CORse).

Pour se procurer le dossier de réponse et le règlement : Le dossier de réponse et règlement de l'appel à projets sont à télécharger dans la rubrique "Appels à Projets" du site de la MITIC de la Collectivité Territoriale de Corse à l'adresse suivante :

<http://www.mitic.corse.fr>

Remise des dossiers : L'appel à projets est ouvert en continu à partir de première publication du présent avis dans la presse. Il sera clos de droit au **30 novembre 2004**, date limite de dépôt des dossiers.

Renseignements complémentaires : Pour tout renseignement complémentaire, contacter la MITIC de la Collectivité Territoriale de Corse
Par courrier électronique : sicol@mitic.corse.fr
Par téléphone : +33 (0)4 95 10 50 80
Par télécopie : +33 (0)4 95 10 50 75
Par courrier : Collectivité Territoriale de Corse - MITIC
Hotel de Région - 22 cours Grandval
20187 AJACCIO CEDEX 1





Mission Technologie de l'Information et de la Communication

APPEL A PROJETS

**« SITE INTERNET D'UNE COLLECTIVITE
TERRITORIALE »**

PRINCIPES ET MODALITES



SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS.....	4
CONTEXTE.....	4
VERS L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE.....	4
OBJECTIFS.....	4
CHAMP ET CONTENU DE L'APPEL À PROJETS.....	6
ORGANISATION DE L'APPEL À PROJETS.....	7
QUI PEUT POSTULER ? QUELS PARTENARIATS ?.....	7
CRITÈRES DE RECEVABILITÉ.....	7
CRITÈRES DE SÉLECTION.....	7
FINANCEMENT.....	7
CALENDRIER.....	8
MODALITÉS DE LA RÉPONSE.....	8
CONTENU DE LA CANDIDATURE.....	8
FORME DE LA RÉPONSE.....	8
MODALITÉS DE SÉLECTION.....	8



Contexte et objectifs de l'appel à projets

Contexte

Dans le cadre de sa politique portant sur la généralisation des usages et l'appropriation des Technologies de l'Information, la Collectivité Territoriale de Corse a la volonté d'appuyer les démarches mettant à disposition du grand public des services de diffusion d'information.

A ce titre, la Collectivité Territoriale de Corse lance un appel à projets en faveur de la création des sites internet des collectivités territoriales de la Corse. Cet appel à projets s'adresse aux collectivités territoriales ne disposant pas de site internet ou souhaitant mettre à niveau leur site existant, dans les conditions définies par le présent règlement.

L'aide attribuée pour la réalisation ou la mise à niveau du site internet sera octroyée dans le cadre de l'axe 4 "Services de diffusion d'information à l'attention du grand public et structuration d'espaces publics multimédia" de la mesure 1.5 du DOCUP (Document Unique de Programmation de la CORse).

Le présent document précise les principes et les modalités de cet appel à projets.

Vers l'administration électronique

L'administration électronique recouvre " l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication, et en particulier de l'internet en tant qu'outil visant à mettre en place une administration de meilleure qualité" (OCDE, 2003)

Ainsi, l'administration électronique distingue 4 niveaux de dématérialisation :

- information disponible en ligne (site web, lettre d'information,...)
- téléchargement de formulaires (ensuite transmis par d'autres canaux que l'internet)
- échange électronique de l'information (formulaire remplissable et transmissible en ligne)
- traitement complet du dossier en ligne (intégration au système d'information)

Pour oeuvrer en faveur d'un meilleur service aux citoyens et pour faciliter l'appropriation des TIC en région, la Collectivité Territoriale de Corse a décidé de mener une politique offensive en faveur de l'administration électronique. Cette démarche permettra également une mise en conformité avec le cadre législatif et réglementaire sur ce thème.

Cet appel à projets cible plus particulièrement la création de sites internet des collectivités territoriales de la région.

D'une manière plus générale, l'enjeu de cet appel à projet n'est pas seulement la mise en ligne de formulaires ou la numérisation de procédures existantes sur le web, mais d'initier les bases du développement d'un véritable "service public en réseau" accessible aux administrations et aux usagers, qu'ils soient particuliers, entreprises ou associations.

Objectifs

L'objectif de cet appel à projets est d'aider et d'accompagner les collectivités territoriales corses dans la création d'un site web d'information orienté vers le citoyen.



Pour cela, la Collectivité Territoriale de Corse finance les projets sur la base d'un dossier de réponse qui définit le contenu attendu du site d'information orienté vers le citoyen et la façon dont celui-ci pourra s'intégrer dans un portail régional des collectivités territoriales du type service-public.fr.

Cet appel à projets s'adresse aussi aux collectivités territoriales qui souhaitent améliorer leur site existant afin de simplifier l'accès aux actes administratifs et d'optimiser leur service public.

L'objectif du présent appel à projets consiste à financer les initiatives des collectivités territoriales pour la mise en place de services d'information aux citoyens répondant aux critères suivants :

- **un accès aux informations de la collectivité ouvert sur le réseau internet;**
- **la mise à disposition de fonctionnalités élémentaires facilitant l'accès aux actes administratifs;**
- **la mise à disposition d'informations économiques, sociales, culturelles touchant aux acteurs du développement local;**
- **une mise à jour du contenu du site conviviale et réalisable par les personnels de la collectivité territoriale;**
- **une évolution possible vers la création d'un guichet local de dématérialisation des actes administratifs;**
- **une agrégation autour d'un portail régional des sites des collectivités territoriales.**





Champ et contenu de l'appel à projets

Les projets retenus concernant des sites internet de collectivités territoriales qui répondront aux critères définis dans le présent appel à projets.

Le site devra satisfaire à une fonction qui consiste à informer et renseigner le citoyen. Il s'agit de :

- Présenter la collectivité territoriale et ses activités;
- Fournir des informations administratives relatives aux services de la collectivité et aux procédures administratives;
- Donner des informations sur l'organisation, le fonctionnement et la vie politique de la collectivité;
- Fournir des informations pratiques concernant les services publics et les moyens de contacter les administrations.

Le site devra favoriser les échanges et la démocratie locale pour :

- Permettre à chaque service de la collectivité de fournir directement ses informations aux citoyens;
- Développer les échanges personnalisés avec les citoyens et les usagers des services publics;
- Associer tous les acteurs de la vie de la collectivité.

Bien évidemment, au delà de ces services de base, la collectivité pourra mettre à disposition des informations touchant à sa vie économique, sociale et culturelle:

- annuaire des commerçants, associations, centres d'activité
- centres d'intérêts culturel, touristiques, sportifs;
- moyens de transport et accès;
- accès aux services sociaux et services d'urgence
- etc.



Organisation de l'appel à projets

Qui peut postuler ? Quels partenariats ?

L'appel à projet est ouvert aux **collectivités territoriales** qui souhaitent disposer d'un site internet ou qui souhaitent effectuer une mise à niveau de leur site internet existant.

Les collectivités territoriales privilégiées dans cet appel à projets sont les **groupements de communes et les communes**, à l'exception des SIVOM et des SIVU qui sont des prestataires des collectivités adhérentes et ont peu de relation directe avec les administrés. Néanmoins, ces entités pourront mettre à jour des informations les concernant sur le site de leurs collectivités adhérentes (enlèvement des monstres, eau, télévision, fiscalité, coût divers, ...)

L'éligibilité des candidatures d'autres entités comme les **départements** ou les **pays** pourra être envisagée en fonction de la qualité du dossier de réponse.

Critères de recevabilité

Seules peuvent être financés au titre de l'appel à projets **la création du site internet ou sa mise niveau** dans le cadre des critères exposés ci-dessous. **En aucun cas, ni la mise à jour des informations du contenu du site, ni les frais de maintenance ne pourront être financés.**

Le soumissionnaire répondra au présent appel à projets en décrivant les fonctionnalités de son site sur la base du dossier de réponse.

Critères de sélection

Le présent appel à projets retiendra les sites sur la base des critères suivants :

- adéquation du financement demandé par rapport aux fonctionnalités offertes par le site et à la taille de la collectivité;
- adéquation des fonctionnalités offertes par le site par rapport à la dimension de la collectivité et à sa capacité de suivi et de mise à jour;
- adéquation des fonctionnalités offertes par rapport aux exigences du présent appel à projets (cf. dossier de réponse)
- pertinence des choix techniques au regard du niveau d'informatisation de la collectivité;
- qualité technique de projet au regard du dossier de réponse.

Le cahier des charges du site devra être évalué par le service instructeur avant le financement du projet.

Dans le cas où une communauté de communes présente un projet en même temps qu'une de ses communes adhérentes, le projet de la communauté de communes sera privilégié.

Dans le cas où le nombre de projets déposés dépasse la capacité de financement dévolue à l'appel à projets, un classement sera dressé sur la base de la qualité du dossier de réponse.

Le porteur de projet s'engage à inscrire son site dans la démarche de portail régional des collectivités territoriales conduite par la CTC.

Financement



L'appel à projets s'inscrit au titre de la mesure 1.5 du DOCUP.

Le financement des projets sera de l'ordre de **80% du montant total HT (TTC pour les organismes non assujettis à la TVA et non éligibles au FCTVA)** des dépenses liées à l'achat d'une prestation visant à créer le site internet de la collectivité territoriale.

Calendrier

L'appel à projets est ouvert en continu à partir de la publication du premier avis d'appel à projet dans la presse.

Il sera clos de droit au **30 novembre 2004**, date limite de dépôt des dossiers.

Modalités de la réponse

Les candidats devront retourner le dossier type de soumission dûment complété, accompagné des annexes. Ce dossier est disponible en téléchargement dans la rubrique "Appels à Projets" du site de la MITIC (<http://www.mitic.corse.fr>)

Contenu de la candidature

La réponse doit comprendre :

- Un courrier d'accompagnement signé du porteur principal;
- Un dossier de réponse, disponible dans la rubrique "Appel à projets" du site de la Mission TIC de la Collectivité Territoriale de Corse à l'adresse suivante : <http://www.mitic.corse.fr>.

Forme de la réponse

Les réponses doivent parvenir à la Mission TIC de la Collectivité Territoriale de Corse sous forme de dossiers papier et de fichiers informatiques¹. En cas de litige, seul les originaux du dossier « papier », revêtus des signatures originales, font foi. Seuls les dossiers complets seront acceptés.

- L'envoi des fichiers informatiques se fait par courrier électronique à l'adresse **sicol@mitic.corse.fr**. Le formulaire de candidature sera enregistré dans un format informatique d'usage courant, puis éventuellement compressé au format zip.
- Les dossiers papier doivent être envoyés en trois exemplaires (un original et deux copies) à :

Collectivité Territoriale de Corse – MITIC
Hôtel de région BP 215
22 cours Grandval
20187 AJACCIO CEDEX 1

Les enveloppes porteront la mention « AAP Site internet d'une collectivité territoriale ».

Modalités de sélection

L'instruction des dossiers est confiée à la Mission TIC de la Collectivité Territoriale de Corse qui classera les projets. Elle pourra procéder à l'audition des représentants des projets, s'il y a lieu.

¹ Format pdf ou rtf.



Le classement des projets sera proposé au COREPA afin que celui-ci se prononce sur les projets retenus et financés.





Collectivité
Territoriale
de Corse

Mission Technologie de l'Information et de la Communication

DOSSIER de REPONSE à L'APPEL A PROJETS

«SITE INTERNET D'UNE COLLECTIVITE LOCALE»



SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	3
LE DEMANDEUR.....	4
DESCRIPTION DU PROJET.....	5
ADRESSE ENVISAGÉE DU SITE INTERNET.....	5
OBJECTIFS DU SITE INTERNET.....	5
NIVEAU DE DÉMATÉRIALISATION ENVISAGÉ.....	5
IDENTIFICATION DU PUBLIC CIBLE :.....	6
DÉFINITION DES CONTENUS:.....	6
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.....	6
INFORMATIONS POLITIQUES.....	6
INFORMATIONS PRATIQUES.....	7
AUTRES INFORMATIONS.....	7
RÉFÉRENCIEMENT DU SITE	8
ACCESSIBILITÉ DU SITE	8
MISE EN OEUVRE DU PROJET	9
ASPECTS JURIDIQUES	9
ORGANISATION POUR LA PRODUCTION DE CONTENU.....	9
HÉBERGEMENT	10
FINANCEMENT DEMANDÉ.....	11
CAHIER DES CHARGES DU SITE WEB.....	11



Préambule

Le tableau ci-dessous contient une liste de document mis à la disposition du porteur de projet afin de l'aider dans la constitution du présent dossier.

Document(s) d'accompagnement pour la constitution du dossier d'aide.

Titre du document	Emplacement	Commentaire
Appel à projets "Site internet d'une collectivité locale - Principes et modalités"	http://www.mitic.corse.fr	Document présentant les principes et modalités de l'appel à projets



Le demandeur

Personne morale porteuse du projet :	
Nom	
Structure juridique	
Coordonnées :	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Téléphone	
Mail	
Fax	
Détails concernant le représentant légal¹ :	
Nom	
Prénom	
Fonction	
Téléphone	
Mail	
Fax	

¹Joindre au dossier la délibération ou une délégation éventuelle présentant les attributions du représentant légal



Description du projet

Désignation du projet (ex : site web de la mairie d'Urbalacone)

Cadre à remplir par le soumissionnaire

Type de projet

Création de site

Refonte de site (préciser l'adresse du site existant)



.....

Adresse envisagée du site internet

Cadre à remplir par le soumissionnaire

Il est conseillé de disposer d'une adresse de type nom_collectivité.fr ou bien nom_collectivité.corse.fr. Dans ce dernier cas, c'est la Collectivité Territoriale de Corse qui gère le nom de domaine pour la collectivité locale.

Objectifs du site internet

	OUI	NON
Information et communication (il s'agit de présenter la collectivité et ses activités, et d'informer les citoyens)		
Qualité de service (la collectivité souhaite améliorer l'efficacité des services administratifs et l'accès des usagers au service public)		
Compétitivité (la collectivité veut promouvoir son image en utilisant le réseau internet)		
Politique - améliorer le fonctionnement démocratique		
Économique - attirer entreprises et activités		
Commerciaux - vitrine de l'économie locale		
Touristique et culturel - promouvoir le patrimoine et les spécificités locales		
Sociaux - réserver de l'espace aux associations et ouvrir le service public au plus grand nombre		

Le soumissionnaire a la possibilité de compléter le tableau proposé en utilisant les lignes prévues à cet effet (et en rajoutant des lignes supplémentaires si besoin)

Niveau de dématérialisation envisagé

	OUI	NON
Information disponible en ligne (site web, lettre d'information,...)		
Téléchargement de formulaires (ensuite transmis par d'autres canaux que l'internet)		
Échange électronique de l'information (formulaire remplissable et transmissible en ligne)		



	OUI	NON
Traitement complet du dossier en ligne (intégration au système d'information)		

Identification du public cible :

Qui sont les futurs usagers des ces nouveaux médias ?

(citoyens de la collectivité, anciens habitants, touristes, associations, entreprises, ...)

Penser à ces nouveaux médias comme un moyen d'insertion très important pour les handicapés ou les personnes peu autonomes.

Cadre à remplir par le soumissionnaire

Définition des contenus:

Informations administratives

	OUI	NON
Présentation générale de la collectivité locale et de ses activités (qui fait quoi, contacts utiles, où se procurer des renseignements,...)		
Présentation des procédures permettant de se procurer des documents ou des renseignements sur les sites de l'Etat ou de la région (le site local joue le rôle d'un portail facilitant le contact du citoyen avec l'administration)		
Publication d'informations relatives aux actes de la vie politique et administrative de la collectivité (délibérations, arrêtés, budget, fiscalité, ...)		
Offrir un service affichant les actualités, les événements au fil du temps		
Proposer un plan de situation de la collectivité permettant de visualiser les services publics et d'afficher les informations associées.		
Co-marquage avec service-public.fr		

Le soumissionnaire a la possibilité de compléter le tableau proposé en utilisant les lignes prévues à cet effet (et en rajoutant des lignes supplémentaires si besoin)

Informations citoyennes

	OUI	NON
Organisation et fonctionnement des instances de la collectivité (nom, coordonnées, ordre du jour des réunions, compte rendu des réunions, vote du budget, résultat des élections, ...)		



	OUI	NON
Présentation des informations relatives à une démocratie participative (vote en ligne, forum de discussion, consultations diverses, ...)		

Le soumissionnaire a la possibilité de compléter le tableau proposé en utilisant les lignes prévues à cet effet (et en rajoutant des lignes supplémentaires si besoin)

Informations pratiques

	OUI	NON
Page d'information sur la collecte des déchets ménagers, des encombrants...		
Information sur les services publics de type crèche et cantine, transports scolaires ...		
Proposer un plan de situation de la collectivité permettant de visualiser les services au public: cinémas, commerçants, artisans, centres culturels, associations, restaurants, piscines,...et d'afficher les informations associées.		
Afficher et actualiser des services de proximité (la liste des pharmacies de garde et des médecins de garde sur la micro-région, numéros des services d'urgence,...)		
Afficher un annuaire des commerçants et des artisans de la collectivité		
Permettre aux structures locales (centres culturels, associations, commerçants, artisans,...) de mettre à jour leur propre information et fournir une actualité locale à partir d'une interface d'administration simplifiée		
Agenda des manifestations et des spectacles		

Le soumissionnaire a la possibilité de compléter le tableau proposé en utilisant les lignes prévues à cet effet (et en rajoutant des lignes supplémentaires si besoin)

Autres informations

	OUI	NON
Moteur de recherche facilitant l'accès aux informations du site		
Foire aux questions (questions les plus fréquentes des citoyens)		
Index		
Plan du site		
Rubrique nouveauté		
Ouverture sur le site de pages personnelles d'acteurs locaux		
Création de rubriques petites annonces		
Mise en ligne d'un journal local avec la participation des citoyens		



	OUI	NON

Le soumissionnaire a la possibilité de compléter le tableau proposé en utilisant les lignes prévues à cet effet (et en rajoutant des lignes supplémentaires si besoin)

Référencement du site

	OUI	NON
Référencement du site prévu sur le portail de service-public.fr		
Référencement du site prévu sur le portail régional		
Inauguration officielle du site prévue (avec la participation des acteurs locaux et des habitants)		
Référence au site web sur le papier à en-tête de la collectivité et les cartes de visite ainsi que sur tous les documents de la collectivité		
Référence du site sur les sites éventuels des communes ou communautés de communes voisines ou d'autres administrations		

Le soumissionnaire a la possibilité de compléter le tableau proposé en utilisant les lignes prévues à cet effet (et en rajoutant des lignes supplémentaires si besoin)

Accessibilité du site

	OUI	NON
Affichage en plusieurs langues		
Compatibilité avec les navigateurs du marché		
Présence d'une barre de navigation (chemin)		
Respect de la règle des trois clics ²		
Accès facilité pour les malvoyants		
Impression des pages		
Adaptation à des connexions bas débit		
Mise en oeuvre d'une navigation par thèmes (ex: état civil, éducation, mariages, décès, ...)		
Mise en oeuvre d'une navigation par public cible (citoyens, entreprises, première visite, malvoyants, ...)		
Mise en oeuvre d'une navigation par services administratifs		
Avez-vous défini l'environnement visuel pour rendre l'accès au site agréable, simple et convivial (charte graphique, couleurs pertinentes, icônes faciles à comprendre)?		
Avez-vous prévu la présentation de l'information sous forme graphique ou cartographique?		

² La règle des trois clics : Toute information du site doit être accessible en 3 clics de souris maximum à partir de la page d'accueil



	OUI	NON
Le site est-il conforme aux normes standard d'accessibilité? (niveau 1 des normes d'accessibilité W3C intitulées "Web Accessibility Initiative")?		

Le soumissionnaire a la possibilité de compléter le tableau proposé en utilisant les lignes prévues à cet effet (et en rajoutant des lignes supplémentaires si besoin)

Mise en oeuvre du projet

	OUI	NON
Avez-vous désigné un chef de projet?		
Sollicitez-vous l'aide d'un prestataire spécialisé dans le cadre d'une assistance à la maîtrise d'ouvrage (rédaction du Cahier des charges notamment)?		
Le chef de projet s'est-il entouré d'une ou de plusieurs personnes dans la mise en oeuvre du projet?		
Avez-vous identifié les compétences techniques et pédagogiques pour la formation du personnel?		
Avez-vous identifié les compétences en terme d'organisation pour le développement et les procédures de gestion?		
Avez-vous identifié les compétences en terme de communication pour le repérage des informations à diffuser?		
Avez-vous identifié les compétences en matière sociale, économique et culturelle pour l'intégration du projet dans les politiques de la collectivité?		

Aspects juridiques

	OUI	NON
Avez-vous délibéré sur la création du site et autorisé les dépenses y afférant?		
Etes-vous sensibilisé au problème de choix du nom de domaine (il est fortement recommandé d'utiliser les chartes de nommage existantes .fr ou corse.fr)?		
Avez-vous pensé à protéger à l'INPI le nom de votre collectivité?		
Avez-vous préparé la déclaration de votre site à la CNIL?		
Avez-vous intégré les mentions légales obligatoires (notamment sur la page d'accueil et/ou sur une page dédiée) : nom de la collectivité, son adresse physique, son numéro de téléphone, le nom du directeur de publication, le numéro de déclaration à la CNIL?		
Etes-vous en conformité avec la loi notamment sur la liberté de la presse, sur le respect du droit à l'image, sur les droits d'auteur, sur le respect des libertés individuelles, ... ?		



Organisation pour la production de contenu

Quelle est la personne en charge de la mise à jour du contenu du site, quel est son statut ?

Cadre à remplir par le soumissionnaire

--

Quelle sera la fréquence moyenne de l'actualisation du contenu du site (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle, ...) ?

Cadre à remplir par le soumissionnaire

--

	OUI	NON
Considérez-vous les mises à jour du site comme une condition nécessaire à la réussite de votre projet?		
Le site dispose-t-il d'un back office sécurisé permettant la mise à jour à travers des formulaires par une personne non qualifiée ?		
Le site réclame-t-il l'intervention d'un prestataire extérieur pour les mises à jour d'information?		
Les mises à jour d'informations nécessitent-elles des outils techniques particuliers et une compétence technique?		
Votre site est-il bâti sur une conception dynamique?		

Hébergement

	OUI	NON
Envisageriez-vous de confier l'hébergement de votre site à la mission TIC de la CTC?		
Envisageriez-vous de confier l'hébergement de votre site à un fournisseur d'accès?		
Envisageriez-vous de prendre en charge dans vos locaux l'hébergement de votre site?		



Financement demandé

Montant des dépenses éligibles en K€ :

Financement demandé en K€:

Cahier des charges du site web

Avez-vous déjà élaboré le cahier des charges du site web que vous envisagez de réaliser?

Oui

Si oui, transmettre une copie au dossier.

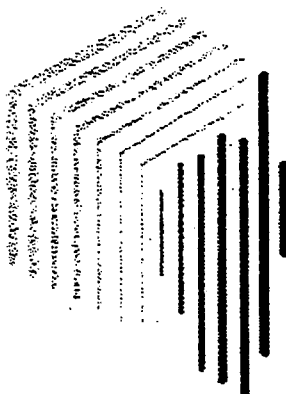
Non

Dans ce cas, ce dernier devra être fourni avant la fin de l'instruction du dossier

Nota 1: l'ARTESI IDF propose un cahier des charges type que vous pouvez consulter sur son site à l'adresse : <http://www.artesi-idf.com>.

Nota 2: La MITIC de la Collectivité Territoriale de Corse est en mesure d'accompagner la collectivité en amont du projet pour l'aiguiller sur la démarche la plus appropriée.

Ajaccio, le 2004



Collectivité
Territoriale
de Corse

Convention de présentation et de
nommage du site internet de la
collectivité territoriale répondant à
l'appel à projets de la CTC

Entre : **la Collectivité Territoriale de Corse**
représentée par Monsieur Ange SANTINI, Président du Conseil Exécutif
de Corse
BP 215
22, Cours Granval
20 187 Ajaccio cedex 1

ci-après la CTC

et : **la collectivité territoriale répondant à l'appel à projet "site internet d'une**
collectivité territoriale"

ci-après la collectivité

Il est convenu ce qui suit

ARTICLE 1^{ER} : Objet

Dans le cadre de l'appel à projets "site internet d'une collectivité territoriale" lancée par la Collectivité Territoriale de Corse, dont l'objet est l'aide à la création ou à la mise à niveau du site internet des collectivités territoriales de la région, la présente convention vise à coordonner cette initiative avec la stratégie globale de la CTC en faveur des TIC.

ARTICLE 2 : Charte de nommage appliquée au nom du site de la collectivité

L'adresse retenue pour le site internet de la collectivité au conforme à la charte de nommage du domaine .fr ou à la charte de nommage du domaine .corse.fr. Dans ce dernier cas, c'est la CTC qui gère le nom de domaine pour la collectivité.

ARTICLE 3 : Liens à faire figurer sur le site de la collectivité

Une page du site de la collectivité proposera des liens hypertextes vers le site de la mission TIC de la CTC, dont l'adresse est <http://www.mitic.corse.fr>

ARTICLE 4 : Informations figurant sur le site de la collectivité

Un page du site de la collectivité fera figurer que la réalisation du site ou sa mise à niveau le cas échéant à bénéficier d'une aide financière provenant de la mesure 1.5 du DOCUP. Cette même page proposera un lien hypertexte vers le site du DOCUP.

ARTICLE 5 : Informations figurant sur le site de la MITIC

La collectivité autorise la CTC à publier les références de son projet sur son site.

Ajaccio, le _____
(Fait en deux exemplaires originaux)

La collectivité

